

Unieux,  
le 17 décembre 2024.

**NOTE COMPLÉMENTAIRE À L'ORDRE DU JOUR  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 DÉCEMBRE 2024**

**SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX VICTIMES DES INONDATIONS  
SURVENUES DANS LES COMMUNES DE LA LOIRE ET AUX VICTIMES DU  
CYCLONE DE MAYOTTE**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 2000 euros sur le compte de l'Association des Maires de la Loire (AMF 42) pour les sinistrés des inondations survenues dans les communes de la Loire récemment ainsi que de 2000 euros pour les sinistrés du cyclone de Mayotte par l'intermédiaire des associations Unieutaires suivantes : le Secours populaire et le Secours catholique, pour leur action en faveur des victimes de Mayotte. À ce titre, il est proposé au Conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle de 1000 euros au Secours populaire et de 1000 euros au Secours catholique.

Le Maire,

Christophe FAVERJON.

Pour le Maire et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Fabrice MIALON

